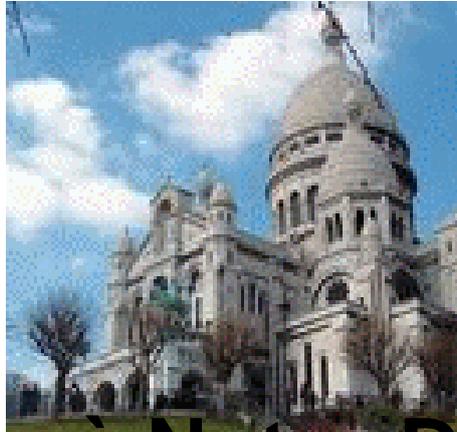


<http://pelerinagesdefrance.fr/Bon-larron-a-Notre-Dame-de-la-Misericorde-de-Pellevoisin>



Bon larron à Notre-Dame de la Miséricorde de Pellevoisin

- Autres lieux à Notre-Dame - N-D de Pellevoisin -



Date de mise en ligne : jeudi 26 septembre 2019

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Pèlerinage à Notre-Dame de la Miséricorde de Pellevoisin les 12 et 13 octobre 2019 « Être apôtre aujourd'hui »

« Depuis plus de 20 ans, la Fraternité du Bon Larron organise un pèlerinage annuel, temps privilégié de grâces, de prières, d'adoration eucharistique et de rencontres amicales.

Se mettre en marche sur les traces d'un saint ou d'une sainte est un bon moyen de bousculer ses habitudes et de méditer sur le sens de sa vie.

La Fraternité du Bon Larron a été fondée en 1981 par le Père Yves Aubry, premier aumônier de la prison de Bois d'Arcy (Yvelines).

Lors de sa première visite, il eut la révélation intérieure que, par l'annonce de la Parole du Salut, le Seigneur peut permettre aux êtres blessés que sont les détenus de se remettre debout. »

Programme

- **SAMEDI 12 octobre 2019**

7h30Départ du car de Paris, porte d'Orléans(voir les différents lieux de rendez-vous au verso)Pendant le trajet : projection du film sur la Vierge Marie à Pellevoisin, chapelet pour les prisonniers, louange, enseignement du père de La Motte « sur les pas de St Paul »

11h30Départ du groupe 1de marcheurs (8 km)Pique-nique tiré du sac

12h00Pour les autres groupes, arrivée à Pellevoisin, pique-nique tiré du sac

14h30Enseignement sur la spiritualité de Pellevoisin, par les pères de St Jean

16h30Parcours de la Miséricorde de Pellevoisin

18h00Messe

19h30Dîner

21h00Veillée de prières

22h00 Adoration possible toute la nuit.

- **DIMANCHE 13 octobre 2019**

7h15Laudes avec la communauté

8h00Petit déjeuner

9h00Enseignement : "Comment témoigner de sa foi aux personnes en grande difficulté"

10h00Confessions

11h00Messe

12h15Déjeuner

Bon larron à Notre-Dame de la Miséricorde de Pellevoisin

13h30 Marche de 4 km vers la petite grotte de Montbel
14h30 Départ en car pour les non marcheurs
15h00 Dépose des lettres confiées à Marie
15h30 Départ de Pellevoisin, et arrêt à Orléans, Longvil-liers et Paris porte d'Orléans,
20h00 Arrivée à Paris (heure approximative).

Possibilité de recevoir l'imposition du scapulaire du Sacré Coeur

Portés par la Bonne Nouvelle du Christ, ses membres s'efforcent d'apporter aux détenus un accompagnement fraternel (et spirituel).

Que faisons-nous ?

" des groupes de prière à proximité des prisons aux intentions des détenus et de leur famille, des victimes et leurs familles et de ceux qui sont impliqués dans les domaines relatifs à la détention (juges, avocats, surveillants, éducateurs, aumôniers...).

" des engagements de prière quotidiens ou hebdomadaires en communion avec les membres du Bon Larron

" une correspondance régulière avec les détenus qui en font la demande.

" un hébergement dans la maison, qui est aussi le siège de l'association à Auffargis, pour les personnes sortant de prison afin qu'elles y reprennent souffle et réapprennent la vie sociale.

" un pèlerinage annuel

" une rencontre nationale annuelle à Paris sous forme de colloque.

" des témoignages de conversion d'anciens détenus dans les aumôneries de lycées, les paroisses, les groupes de prière, les sessions d'été dans les sanctuaires.

" des rencontres avec les sortants, des conduites pour des familles éloignées de la prison et autres initiatives.

Les membres

Le rapport moral pour 2016 a recensé au 31 décembre 1.248 membres, dont 20 résidant à l'étranger, reçoivent le bulletin.

106 nouveaux membres ont rejoint la Fraternité en 2016.

76 membres se sont engagés à prier tous les vendredis pour le monde carcéral.

36 membres se sont engagés à prier pour les détenus défunts en 2016.

Le membres particulièrement en souffrance sont invités à s'engager dans une prière quotidienne.

Télécharger ici l'engagement annuel.

Des membres se retrouvent dans 99 groupes de prière dont 73 communautés religieuses, avec un groupe à Mahajunga (Madagascar), un à Québec et un à Boma (RDC), l'objectif étant de constituer autant de groupes en France que de prisons.

La maison à Auffargis (78) est au coeur de l'activité de la Fraternité

La maison de Auffargis, mise à la disposition de la Fraternité par le diocèse de Versailles est le siège social de la Fraternité. Elle héberge :

- " le secrétariat avec le « service correspondance »
- " quatre chambres pour accueillir des sortants de prison et favoriser leur réinsertion
- " une grande pièce à vivre
- " un oratoire

Les résidents doivent respecter son règlement intérieur.

Dans l'ambiance familiale de la maison de la Fraternité Luis, comme Fabien avant lui, apprend à retrouver le goût de la vie, du travail et de l'amitié. Des bénévoles le guident sur la voie de la réinsertion.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON D'AUFFARGIS

« La maison d'Auffargis est un lieu où nous sommes appelés, au nom de Jésus Christ, à vivre en frères, à partager des gestes de miséricorde et à nous aider mutuellement à nous convertir. Les règles y sont les suivantes :

- " Les personnes admises par le Président de la Fraternité à résider temporairement dans la maison participent aux frais de fonctionnement en fonction de leurs ressources.
- " Les membres bénéficient d'une assurance responsabilité civile dans la maison et dans le cadre des activités de la Fraternité. Par contre, les résidents doivent souscrire une assurance personnelle « responsabilité civile vie privée » et une attestation leur est demandée.
- " Afin de maîtriser les frais de fonctionnement de la maison et de respecter l'environnement, les résidents sont invités à ne pas gaspiller la nourriture, l'eau, le chauffage et l'électricité.
- " L'usage de stupéfiants, rigoureusement interdit, est un motif d'exclusion immédiate de la maison.
- " Il est interdit d'apporter dans la maison des boissons alcoolisées.
- " L'intérieur de la maison est un espace « non fumeur ».
- " Les repas sont pris dans la salle à manger.
- " Il est demandé aux résidents d'assurer eux-mêmes la propreté de leur chambre et de participer à l'entretien des parties communes (cuisine, toilettes, salle de bain, salle à manger, extérieurs), de la vaisselle et du linge de maison qui est fourni.
- " Le téléphone de la maison est destiné en priorité au secrétariat de la Fraternité. Il peut être utilisé par les résidents dans les pièces communes. Les abonnements optionnels de communication (internet, téléphonie mobile...) souscrits par les résidents sont à leur charge.
- " L'usage de la télévision commune et des appareils sonores doit se faire avec un son modéré après 22 heures et ne pas se prolonger au-delà de minuit.
- " Il est demandé de respecter les horaires de la maison, en particulier de ne pas rentrer après 23 heures sauf accord préalable du Président de la Fraternité ou du responsable de la maison.
- " Il n'est pas autorisé d'amener dans la maison des personnes non membres de la Fraternité sans l'accord préalable du Président ou de son représentant.
- " Les personnes, dont l'attitude ou la conduite est susceptible de porter un préjudice moral à la Fraternité, peuvent se voir interdire l'accès à la maison par décision du Président.
- " Les résidents sont invités à participer aux activités, aux temps spirituels et aux rencontres conviviales de la Fraternité qui sont autant d'occasions de partage et d'encouragement mutuels. »

Prière

Seigneur Jésus, Toi qui as assuré une entrée immédiate dans le ciel à un bandit condamné à mort, parce qu'en un instant, par amour gratuit, Tu en as fait un saint, fais tomber sur moi ce même regard de miséricorde, qui fera plonger mes yeux dans les tiens, pour en recevoir ton innocence, ta tendresse, ton amour. Ainsi envahi, je pourrai t'aimer, ainsi que mes frères, jusqu'au moment où résonnera à mes oreilles la

promesse que tu as faite : « Aujourd'hui même, tu seras avec moi dans le paradis. »

Inscriptions

Inscriptions à envoyer

LE BON LARRON 17 rue Franz Schubert 78120 Rambouillet

Pour tous renseignements 06.08.30.39.11

secretariat@bonlarron.org www.bonlarron.org

Une histoire incroyable -et vraie !

« Le 29 août 1875, Estelle Faguet, âgée de 32 ans, est déclarée irrémédiablement perdue. Elle prend alors la résolution d'écrire une lettre à la Sainte Vierge : « O ma bonne Mère, j'ai confiance en vous. Si vous le voulez, vous pouvez me guérir » Le 14 février 1876, le médecin déclare : « elle n'en a plus que pour quelques heures ». Estelle raconte : « il était minuit, je cherchais à me reposer, quand, tout à coup, le diable apparut au pied de mon lit. A peine était-il arrivé que la Sainte Vierge apparut de l'autre côté et me dit doucement : « Ne crains rien, tu sais que tu es ma fille. Courage, prends patience, mon Fils va se laisser toucher. Tu souffriras encore cinq jours, en l'honneur de Ses cinq plaies. Samedi, tu seras morte ou guérie. Si mon Fils te rend la vie, je veux que tu publies ma gloire ». Estelle est guérie dans la nuit du 18 au 19 février. Dès 1877, l'archevêque de Bourges autorise le culte public à Notre Dame de Pellevoisin, et la chambre d'Estelle est transformée en chapelle.

Comme Estelle, écrivez une lettre à la Vierge Marie. Jésus ne résiste pas à ses demandes. (Nous déposerons toutes les lettres aux pieds de Marie »

Ouvrage à consulter

Guy Barrey Publie ma gloire, paroles de la Vierge Marie, Ed. Via Romana, 2019.

Site à consulter

[Bon larron](http://www.bonlarron.org)